

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX**

**SEANCE du 02/07/2012**

L'an deux mille douze,  
Le deux juillet, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 26 juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	1
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART J.Claude, MM. GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT J.Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, MM. PIERRARD Didier, Mme WINISDOERFFER Inè, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. PETRICIG J.Michel, M. EL KHIDER Mustapha, M. DOUBLET Francis

**Pouvoirs** : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Le présent acte a été affiché le : 5 juillet 2012

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULX ET BRUXENELLE**

**N° 12/59**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 5211-6 à 8 du Code général des collectivités territoriales précise :

- que l'organe délibérant administrant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres.
- que ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal pour les délégués dans les EPCI à fiscalité propre.
- qu'après le renouvellement général des conseils municipaux l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la 4<sup>ème</sup> semaine qui suit l'élection des maires,

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès de la **Communauté de communes Saulx et Bruxenelle, soit :**

**. CINQ délégués titulaires**

**. CINQ délégués suppléants**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 15  
Bulletins litigieux à déduire  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 09

**Ont obtenu : QUINZE VOIX (15)**

GUERIN Denise, titulaire	AUBRY Christine, suppléante
SERGENT Jean Marie, titulaire	LECLERE Claudine, suppléante
SAINT PIERRE Valérie, titulaire	WINISDOERFFER Inès, suppléante
CABART Jean Claude, titulaire	JEANNOT Christophe, suppléant
RINALDI Serge, titulaire	ANGO Jacques-Vianney, suppléant

Ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

GUERIN Denise, titulaire	AUBRY Christine, suppléante
SERGENT Jean Marie, titulaire	LECLERE Claudine, suppléante
SAINT PIERRE Valérie, titulaire	WINISDOERFFER Inès, suppléante
CABART Jean Claude, titulaire	JEANNOT Christophe, suppléant
RINALDI Serge, titulaire	ANGO Jacques-Vianney, suppléant

Fait à Pargny sur Saulx,  
Le Maire :  
Denise GUERIN